

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

077181514

N/A

GI-MASK Universal Separator

Coltène/Whaledent AG

Version Num: 1.1

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2015

Date d'émission: 21/04/2022

Date d'impression: 26/05/2022

L.GHS.CAN.FR

SECTION 1 Identification

Identificateur de produit

Nom du produit	GI-MASK Universal Separator
Nom Chimique	Sans Objet
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	AÉROSOLS
Formule chimique	Sans Objet
Autres moyens d'identification	UFI:EGP7-W3MX-0N4M-MSM5

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes :	à usage dentaire exclusivement L'application se fait par un spray à partir d'un aérosol tenu à la main.
--	--

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Coltène/Whaledent AG
Adresse	Feldwiesenstrasse 20 Altstätten CH-9450 Switzerland
Téléphone	+41 (71) 75 75 300
Fax	+41 (71) 75 75 301
Site Internet	www.coltene.com
Courriel	msds@coltene.com

Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+1 867 670 2867
Autres numéros de téléphone d'urgence	+61 3 9573 3188

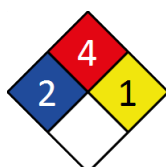
Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

Once connected and if the message is not in your preferred language then please dial 01

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Diamant NFPA 704



Note : Les numéros de catégories de danger de la classification du SGH dans la section 2 de ces FDS ne doivent pas être utilisés pour remplir le diamant NFPA 704.

GI-MASK Universal Separator



Classification

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Danger par aspiration, catégorie de danger 1, Aérosols, catégorie de danger 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Déclaration(s) sur les risques

H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H222+H229	Aérosol extrêmement inflammable; Récipient sous pression: peut exploser s'il est chauffé

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P261	Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/un secouriste.
P331	NE PAS faire vomir
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute
-------------	--

GI-MASK Universal Separator

réglementation locale.

Sans Objet

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

Numéro CAS	%[poids]	Nom
107-83-5	45-55	<u>hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane</u>
108-21-4	<1	<u>acétate d'isopropyle</u>
74-98-6	15-30	<u>propane</u>
106-97-8.	15-30	<u>butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))</u>
75-28-5.	5-15	<u>isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))</u>

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 Premiers secours

Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si les aérosols entrent en contact avec les yeux: ▶ Maintenir immédiatement les paupières ouvertes et rincer l'œil avec de l'eau fraîche. ▶ S'assurer d'une irrigation complète de l'œil en conservant les paupières séparées et loin de l'œil et en soulevant la paupière haute ou basse de temps en temps. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher une attention médicale. ▶ La dépose de lentilles de contact après une blessure à l'œil ne devrait être réalisée que par du personnel entraîné.
Contact avec la peau	Si des poussières de solides ou des nuages d'aérosols se déposent sur la peau. ▶ Laver abondamment la zone affectée avec de l'eau et du savon si disponible. ▶ Retirer tous les solides adhérant avec une crème industrielle de nettoyage de la peau. ▶ NE PAS utiliser de solvants. ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	Si des aérosols, fumées ou produits de combustion sont inhalés: ▶ Amener à l'air frais. ▶ Coucher le patient. Le conserver au chaud et au repos. ▶ Les prothèses telles que fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, devraient être retirées si possible avant le début des premiers soins. ▶ Si le souffle est court ou est arrêté, s'assurer que les voies respiratoires sont libérées et appliquer une réanimation, de préférence avec un appareil respiratoire autonome à pulmoccommande, un masque avec un sac à valve ou un masque de poche comme entraîné à. Réaliser un CPR si nécessaire. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	Eviter de donner du lait ou de l'huile. Eviter de donner de l'alcool. Non considérée comme une voie d'entrée normale. ▶ Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

PETIT INCENDIE :

- ▶ Pulvérisation d'eau, de produits chimiques secs, ou de CO2

GRAND INCENDIE :

- ▶ Pulvérisation d'eau ou brouillard.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au
------------------------	--

GI-MASK Universal Separator

chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte Incendie	▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter un appareil de respiration avec des gants de protection. ▶ Prévenir par tous les moyens disponibles, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les voies d'eau. ▶ Si sûr de le faire, éteindre tous les appareils électriques jusqu'à ce que le risque d'incendie par le feu a disparu. ▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de sprays fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▶ NE PAS approcher des cylindres suspectés être chauds. ▶ Refroidir les cylindres exposés au feu avec un spray d'eau depuis un endroit protégé. ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. ▶ L'équipement doit être décontaminé en profondeur après usage
Risque D'Incendie/Explosion	▶ Le liquide et la vapeur sont hautement inflammables. ▶ Risque d'incendie important si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▶ La vapeur forme un mélange explosif avec l'air. ▶ Risque d'explosion important, sous forme de vapeur, si exposé à une étincelle ou à une flamme. ▶ La vapeur peut voyager sur à grande distance de sa source. ▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition avec une rupture violente des containers. ▶ Les cannettes d'aérosols peuvent exploser si exposées à une flamme nue. ▶ En se rompant, les containers peuvent s'envoler et éparpiller les produits enflammés. ▶ Les risques ne se limitent pas aux effets de la pression. ▶ Peut émettre des fumées acides, toxiques et corrosives. ▶ En brûlant, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). Les produits de combustion comprennent: le monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2), d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. Contient une substance à bas point d'ébullition: les containers fermés peuvent se rompre en raison de l'augmentation de pression dans des conditions d'incendie. Peut émettre une fumée âcre

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▶ Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▶ Mettez des vêtements, des gants et des lunettes de protection ▶ Éliminez toutes les éventuelles sources d'incendie et augmentez l'aération ▶ Essuyez. ▶ Si n'y a aucun risque, les boîtes abîmées doivent être mises dans un conteneur dehors, loin des sources d'incendie, jusqu'à ce que la pression ait diminué. ▶ Les boîtes non endommagées doivent être rassemblées et rangées dans un lieu sûr.
Eclaboussures Majeures	▶ Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les Autorités d'Urgences et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter une protection complète du corps avec un appareil respirateur. ▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. ▶ Envisager une évacuation. ▶ Fermer toutes les sources possibles d'allumage et augmenter la ventilation. ▶ Ne pas fumer et aucune lumière à nu dans la zone. ▶ Faire preuve d'une attention extrême pour prévenir toute réaction violente. ▶ Stopper les fuites si il est sûr de le faire. ▶ Un spray d'eau ou de fumée peut être utilisé pour disperser la vapeur. ▶ NE PAS entrer dans un espace confiné dans lequel du gaz a pu s'accumuler. ▶ Conserver le lieu vide jusqu'à ce que le gaz se soit dispersé. ▶ NE PAS exercer de pression excessive sur la valve de pression; NE PAS essayer de faire marcher la valve si elle est endommagée. ▶ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. ▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains. ▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ou de source d'allumage.

GI-MASK Universal Separator

- Augmenter le ventilation.
- Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.
- Un spray ou un nuage d'eau peut être utilisé pour disperser / absorber les vapeurs.
- Absorber ou couvrir les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.
- Si sûr, les cannettes endommagées doivent être placées dans un container à l'extérieur. Les cannettes intactes doivent être réunies et attachées de manière sûr.
- Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	Le radon et ses produits radioactifs d'affaiblissement sont dangereux s'inhalé ou ingéré ▸ Eviter tout contact personnel, incluant une inhalation. ▸ Porter un vêtement de protection si un risque d'exposition apparaît. ▸ Utiliser une zone bien ventilée. ▸ Prévenir une concentration dans les creux et puits. ▸ NE PAS entrer dans mes espaces confinés jusqu'à ce que l'atmosphère ai été vérifiée. ▸ Eviter de fumer, les lumières à nu, ou les sources d'allumages. ▸ Eviter un contact avec des produits incompatibles. ▸ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ni fumer. ▸ NE PAS incinérer ou percer les bombes d'aérosols. ▸ NE PAS diriger le spray directement sur les humains, la nourriture ou les ustensiles de cuisine. ▸ Eviter les dommages physiques aux containers. ▸ Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau après une manipulation. ▸ Les vêtements de travail doivent être blanchis séparément. ▸ Suivre les procédures de travail adéquates. ▸ Suivre les recommandations de manipulation et de stockage du fabricant. ▸ L'atmosphère doit être régulièrement contrôlée en fonction des standards d'exposition établis afin de maintenir des conditions de travail sûres. NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.
Autres Données	Conserver au sec pour éviter une corrosion des cannettes. Une corrosion peut conduire à une perforation des containers et la pression interne peut éjecter le contenu hors de la cannette. ▸ Stockez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage de liquides inflammables. ▸ NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler. ▸ Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage. ▸ Maintenez les récipients bien scellés. ▸ Stockez-le loin de matériels incompatibles dans un endroit frais, sec et aéré. ▸ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite. ▸ Respectez les conseils de stockage du fabricant.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Température de stockage conseillée : 15 - 23 °C ▸ Aérosol dispenser. ▸ Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés.
Incompatibilité de Stockage	Eviter une réaction avec des agents oxydants. ▸ Les gaz comprimés peuvent contenir une grande quantité d'énergie cinétique bien supérieure a celle qui est potentiellement disponible à partir de l'énergie de la réaction produite par le gaz en réaction chimique avec d'autres substances.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane	2-Methyl pentane	500 ppm	1000 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: central nervous system impairment; upper respiratory tract & eye irritation
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane	Dimethylbutane (Hexane, all isomers, except n-Hexane)	500 ppm / 1760 mg/m3	3500 mg/m3 / 1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible

GI-MASK Universal Separator

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane	Hexane (all isomers except n-hexane)	500 ppm / 1760 mg/m3	3500 mg/m3 / 1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane	Hexane (other isomers)	500 ppm	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane	Hexane (autres isomères)	500 ppm	1 000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane	Pas Disponible	500 ppm	1000 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair; URT & eye irr
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane	Hexane, all isomers except n-Hexane	200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane	Hexane isomers, other than n-Hexane	500 ppm	1000 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair; URT & eye irr
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques	hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane	Hexane (autres isomères)	500 ppm / 1760 mg/m3	3500 mg/m3 / 1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	acétate d'isopropyle	Isopropyl acetate	250 ppm / 950 mg/m3	1,185 mg/m3 / 310 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	acétate d'isopropyle	Isopropyl acetate	100 ppm	200 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: eye & upper respiratory tract irritation; central nervous system impairment
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	acétate d'isopropyle	Isopropyl acetate	100 ppm / 416 mg/m3	832 mg/m3 / 200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	acétate d'isopropyle	Isopropyl acetate	100 ppm	200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	acétate d'isopropyle	Acétate d'isopropyle	100 ppm	200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	acétate d'isopropyle	Pas Disponible	100 ppm	200 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye & URT irr; CNS impair
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	acétate d'isopropyle	Isopropyl acetate	100 ppm	200 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	acétate d'isopropyle	Isopropyl acetate	100 ppm	200 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye & URT irr; CNS impair
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques	acétate d'isopropyle	Acétate d'isopropyle	250 ppm / 1040 mg/m3	1290 mg/m3 / 310 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	propane	Propane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	(See Table 12)

GI-MASK Universal Separator

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	propane	Propane	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: cardiac sensitization; central nervous system impairment
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	propane	Propane	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	propane	Propane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	propane	Propane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Voir Gaz d'hydrocarbures aliphatiques [C1-C4]
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	propane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Asphyxia; See Appendix F: Minimal Oxygen Content
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	propane	Aliphatic hydrocarbon gases [C1-C4]	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince- Édouard Limites d'exposition professionnelle	propane	* Propane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Asphyxia; See Appendix F: Minimal Oxygen Content
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques	propane	Propane	1000 ppm / 1800 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Butane	600 ppm / 1,400 mg/m3	1,600 mg/m3 / 750 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Butane	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	See Aliphatic hydrocarbon gases
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Aliphatic hydrocarbon gases - Alkane [C1-C4]	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: Cardiac sensitization; CNS impairment
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Butane - All isomers	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	See Aliphatic hydrocarbon gases
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Butane	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Butane, All isomers	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Aliphatic hydrocarbon gases, Alkane [C1-C4]	1000 ppm	1250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Gaz d'hydrocarbures aliphatiques, Alcane [C1-C4]	1000 ppm	1250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Butane, tous les isomères	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Voir Gaz d'hydrocarbures aliphatiques [C1-C4]
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Pas Disponible	Pas Disponible	1000 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair

GI-MASK Universal Separator

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	n-Butane	600 ppm	750 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	* Butane, all isomers	Pas Disponible	1000 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques	butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Butane	800 ppm / 1900 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Butane	600 ppm / 1,400 mg/m3	1,600 mg/m3 / 750 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Isobutane	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: cardiac sensitization; central nervous system impairment
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Aliphatic Hydrocarbon gases, Alkane (C2-C4)	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Butane, All isomers	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Gaz d'hydrocarbures aliphatiques, Alcane [C1-C4]	1000 ppm	1250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Butane, tous les isomères	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Voir Gaz d'hydrocarbures aliphatiques [C1-C4]
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Pas Disponible	Pas Disponible	1000 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	* Butane, all isomers	Pas Disponible	1000 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane	1,000 ppm	11000** ppm	66000*** ppm
acétate d'isopropyle	200 ppm	2700* ppm	16000** ppm
propane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	5500* ppm	17000** ppm	53000*** ppm

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane	Pas Disponible	Pas Disponible
acétate d'isopropyle	1,800 ppm	Pas Disponible
propane	2,100 ppm	Pas Disponible
butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Pas Disponible	1,600 ppm

GI-MASK Universal Separator

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Pas Disponible	Pas Disponible

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Les individus exposés **NE SONT RAISONNABLEMENT PAS** supposés comme étant avertis, par l'odeur, que le Standard d'Exposition est dépassé.

Le Facteur Odorant de Sécurité (OSF) est déterminé pour tomber soit en Classe C, D ou E.

Le Facteur Odorant de Sécurité (OSF) est défini comme :

OSF = Exposition Standard (TWA) ppm / Valeur Odorante Seuil (OTV) ppm

Classification en Classes comme suit :

ClasseOSF Description

A	550	Plus de 90% des individus exposés sont avertis par l'odeur que le Standard d'Exposition (TLV-TWA par exemple) a été atteint, même si distrait par des activités professionnelles.
B	26-550	Même chose pour 50-90% des personnes distraites.
C	1-26	Même chose pour moins de 50% des personnes étant distraites
D	0.18-1	10-50% des personnes averties comme étant testées perçoivent par l'odeur que le Standard d'Exposition a été atteint.
E	<0.18	

Contrôles de l'exposition

Contrôle d'ingénierie approprié	PRECAUTIONS : L'utilisation de ce produit dans un espace confiné ou faiblement aéré où des quantités peuvent rapidement se concentrer dans l'atmosphère peut nécessiter une meilleure aération et/ou l'utilisation d'équipement de protection. Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les vitesses de capture" de l air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.	
	Type de contaminant :	Vitesse de l air :
	aérosols (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5-1 m/s
	Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)
	Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:	
	Minimum de l intervalle	Maximum de l intervalle
	1: Courants d air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d air de la pièce
	2 : Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2 : Contaminants à forte toxicité
	3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, utilisation importante
	4 : Large hotte ou masse d air importante en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.
	Une théorie simple montre que la vitesse de l air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l ouverture d un simple conduit d extraction. La vitesse diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d extraction (dans les cas simples). La vitesse de l air au point d extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l air au niveau des pales d extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d extraction. D autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l appareil d extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d extraction sont installés ou en usage.	
Protection Individuelle		
Protection des yeux/du visage.	▶ Lunettes contre les gaz à ajustage précis. NE PAS porter de lentilles de contact. ▶ Les lentilles de contact posent un risque particulier ; les lentilles souples peuvent absorber les irritants et toutes les lentilles les absorbent. Pas d'équipement particulier pour une faible exposition i.e. durant la manipulation de petites quantités. SINON: Pour des expositions potentiellement modérées ou importantes: ▶ lunettes de sécurité avec protection latérales. ▶ REMARQUE: Les lentilles de contact présentent un risque particulier ; les lentilles souples peuvent absorber les irritants et TOUTES les lentilles les concentrent. ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.	
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous	
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection généraux, eg., gants en caoutchouc légers. Pas d'équipement particulier pour la manipulation de faibles quantités.	

GI-MASK Universal Separator

	SINON: Pour des expositions potentiellement modérées: Porter des gants de protection standard, e.g. gants légers en plastique. Pour des expositions potentiellement importantes: Porter des gants de protection chimique, eg. PVC et protège-chaussures de sécurité.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	Les vêtements isolés de la terre et portés par les opérateurs peuvent développer des charges statiques bien supérieures (jusqu'à 100 fois) à l'énergie d'allumage minimum pour de divers mélanges gaz-air inflammables. Ceci demeure vrai pour une large plage de matériaux de vêtements, y compris le coton. Eviter les niveaux de charge dangereux en vous assurant de la faible résistivité du matériau de surface le plus externe. BRETHERRICK: Handbook of Reactive Chemical Hazards. Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. SINON: ▸ Protections. ▸ Crème nettoyante. ▸ Unité de nettoyage pour les yeux. ▸ N'appliquez pas sur des surfaces chaudes.

Protection respiratoire

Filtre de type A de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degré de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection (min.)	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	Conduit d'air*	A-2	A-PAPR-2 ^
20 x ES	-	A-3	-
20+ x ES	-	Conduit d'air**	-

* - Débit continu; ** - Débit continu ou demande à pression positive

^ - Intégral

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

Généralement non applicable.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	incolore		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	<0	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Hautement inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible

GI-MASK Universal Separator

hydrosolubilité	Immiscible	pH en solution (Pas Disponible%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	▸ Températures élevées. ▸ Présence d'une flamme nue. ▸ Le produit est considéré comme stable. ▸ Une polymérisation à risque ne se produira pas.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit n'est pas connu pour produire des irritations respiratoires (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, l'inhalation de fumées, vapeurs ou aérosols, particulièrement lors de périodes prolongées, peut engendrer des désagréments respiratoires et occasionnellement, des détresses. L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence. L'inhalation d'aérosols (gaz, fumées), engendrée par l'utilisation normale du matériel, peut nuire à la santé de l'individu. L'inhalation de gaz toxiques peut causer : ▸ Des effets sur le Système nerveux central comprenant dépression, maux de tête, confusion, vertige, stupeurs, des tremblements et un coma ; ▸ Système respiratoire : tuméfactions importantes des poumons, souffle court et rapide, cornage et d'autres symptômes et arrêts respiratoires ; ▸ Au niveau du cœur : des défaillances, un battement cardiaque irrégulier et des arrêts cardiaques ; ▸ Gastro-intestinal : irritations, ulcères, nausées et vomissements (pouvant contenir du sang) et des douleurs abdominales. L'inhalation de fortes concentrations de gaz/vapeur provoque une irritation des poumons avec une toux et une nausée, une dépression du système nerveux central avec maux de tête et vertiges, ralentissement des réflexes, fatigue et incoordination. Une dépression du système nerveux central peut inclure un désagrément général, des symptômes d'étourdissement, des maux de tête, des nausées, des effets anesthésiques, des temps de réaction augmentés, un discours indistinct et peut se transformer en inconscience. Les empoisonnements graves peuvent engendrer des dépressions respiratoires et peuvent être fatals. Des dégâts nerveux peuvent être causés par certains hydrocarbures non-cycliques. Les symptômes sont temporaires et incluent des faiblesses, des tremblements, une augmentation de la salive, quelques convulsions, une excès de larmes avec des décolorations et des incoordinations pouvant durer jusqu'à 24 heures. Le produit est fortement volatil et peut rapidement créer une atmosphère surchargée dans les espaces confinés ou non-ventilés. La vapeur est plus lourde que l'air et peut déplacer et remplacer l'air dans la zone de respiration, agissant comme un simple asphyxiant. Ceci peut survenir avec peu de signes d'alerte d'une surexposition. ATTENTION: Une mauvaise utilisation intentionnelle par concentration/inhalation des contenus peut être mortelle. Une exposition aux hydrocarbures peut engendrer des irrégularités du rythme cardiaque. Les symptômes d'un empoisonnement modéré peuvent inclure vertiges, mal de tête, nausée. Les empoisonnements importants peuvent conduire à une diminution de la fonction respiratoire, qui peut aboutir à une inconscience et la mort. Les hydrocarbures C4 sont particulièrement dangereux pour le système nerveux. L'inhalation de gaz de pétrole (en partie due aux impuretés d'alcène) peut conduire au sommeil. Les cas graves peuvent conduire à une cyanose due à la réduction de la concentration en oxygène et donc à l'asphyxie, avec les symptômes d'une respiration rapide, un blocage mental, une incoordination, une faiblesse de jugement, une nausée et des vomissements ; aboutissant à l'inconscience et la mort.
Ingestion	Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu. Pas normalement un risque du à la forme physique du produit. Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux. Les hydrocarbures isoparaffiniques provoquent une léthargie temporaire, une faiblesse, une incoordination et une diarrhée. Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent s'ensuivre. (ICSC13733)
Contact avec la peau	Ce produit a la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Le produit peut accentuer toute condition de dermatite pré-existante. Une vapeur en spray peut produire un désagrément. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposée à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. Le liquide peut être miscible dans les graisses ou les huiles et peut dégraisser la peau, produisant une réaction cutanée décrite comme dermatite de contact non-allergique. Il est peu probable que le produit produise une dermatite irritante comme décrite dans les

GI-MASK Universal Separator

	Directives CE.
Yeux	Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent). Pas considéré à risque en raison de la volatilité extrême du gaz.
Chronique	Une exposition à long terme au produit n est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n importe quelle voie devrait être minimisée. La principale source d exposition au gaz sur le lieu de travail est l inhalation.

GI-MASK Universal Separator	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane	TOXICITÉ	IRRITATION
	Oral(Rat) LD50; ~15.84 mg/kg ^[1]	Pas Disponible
acétate d'isopropyle	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: >20000 mg/kg ^[2]	Eye (human): 200 ppm/15m
	Oral(Lapin) LD50; 6946 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 500 mg open
		Eye (rabbit): 500 mg/24h - mild
		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Skin (rabbit): 500 mg/24h - mild
propane	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalation(Rat) LC50; >13023 ppm4h ^[1]	Pas Disponible
butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalation(Rat) LC50; 658 mg/l4h ^[2]	Pas Disponible
isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalation(Rat) LC50; >13023 ppm4h ^[1]	Pas Disponible
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

ACÉTATE D'ISOPROPYLE	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulière) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus. Le produit peut être irritant pour les yeux, un contact prolongé causant une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.
HEXANE (CONTENANT < 5 % N-HEXANE (203-777-6)); 2-MÉTHYLPENTANE & PROPANE	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.

toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✗

GI-MASK Universal Separator

Lésions oculaires graves / irritation	✗	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagenéité	✗	risque d'aspiration	✓

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Informations écologiques

Toxicité

GI-MASK Universal Separator	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	4.321mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	4.321mg/l	2
acétate d'isopropyle	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	37.1mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	400mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	250mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	110mg/l	1
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	37.1mg/l	2
propane	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	24.11mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	24.11mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	24.11mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2

Légende: Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

GI-MASK Universal Separator

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane	BAS	BAS
acétate d'isopropyle	BAS	BAS
propane	BAS	BAS
butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	BAS	BAS
isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	HAUT	HAUT

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane	BAS (LogKOW = 3.2145)
acétate d'isopropyle	BAS (BCF = 1.8)
propane	BAS (LogKOW = 2.36)
butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	BAS (LogKOW = 2.89)
isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	BAS (BCF = 1.97)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane	BAS (KOC = 124.9)
acétate d'isopropyle	BAS (KOC = 9.479)
propane	BAS (KOC = 23.74)
butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	BAS (KOC = 43.79)
isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	BAS (KOC = 35.04)

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier : ▸ La réduction, ▸ La réutilisation ▸ Le recyclage ▸ L'élimination (si tout le reste a échoué) Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.
---	--

GI-MASK Universal Separator

NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.
 Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.
 Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.

- Consulter l'autorité locale de traitement des déchets pour un traitement.
- Vider le contenu des bombes d'aérosols endommagés dans un site approuvé.
- Permettre à de petites quantités de s'évaporer.
- **NE PAS incinérer ou percer les bombes d'aérosols.**

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

	 
Polluant marin	

Transport terrestre (TDG): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

Numéro ONU	1950		
Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS		
Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	2.1	
	IMDG Sous-risque	6.1	
Groupe d'emballage	Sans Objet		
Dangers pour l'environnement	Polluant marin		
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-D, S-U	
	Dispositions particulières	63 190 277 327 344 381 959	
	Quantités limitées	120 ml	

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane	Pas Disponible
acétate d'isopropyle	Pas Disponible
propane	Pas Disponible
butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Pas Disponible
isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Pas Disponible

Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG

GI-MASK Universal Separator

Nom du produit	Type de navire
hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane	Pas Disponible
acétate d'isopropyle	Pas Disponible
propane	Pas Disponible
butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Pas Disponible
isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8))	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

acétate d'isopropyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

propane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8)) Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8)) Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (hexane (contenant < 5 % n-hexane (203-777-6)); 2-méthylpentane; acétate d'isopropyle; propane; butane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8)); isobutane (contenant ≥ 0,1 % butadiène (203-450-8)))
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui

GI-MASK Universal Separator

Inventaire national	Statut
Légende:	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire</i> <i>Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

SECTION 16 Autres informations

date de révision	21/04/2022
date initiale	08/02/2022

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Définitions et abréviations

- PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- AIIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.